



Plaques électriques défectueuses

Par **marmotte61**, le **10/02/2016** à **23:18**

Bonjour,

Je loue une maison via une agence immobilière, 4 mois après mon installation les plaques électriques ont explosé, rendant bien naturellement les plaques inutilisables. Suite à cela j'ai fait part de ce problème à mon agence qui m'a dit que ce n'était pas à lui de réparer les plaques et que les plaques étaient à ma charge, est ce que c'est normal ? Pouvez vous m'éclairer sur ce problème ?

Merci.

Par **Lag0**, le **11/02/2016** à **06:59**

Bonjour,

Ces plaques sont-elles louées avec le logement (citées au bail ou à l'état des lieux) ?

Si oui, le bailleur vous en doit bien le gros entretien comme pour tout le reste.

Si non, elles ont juste été mise gratuitement à disposition mais n'ont pas d'existence légale.